



Dakar, le 12 JUL 2024

DIRECTION GENERALE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

LE DIRECTEUR GENERAL,

COMMUNIQUE RELATIF A L'ORIENTATION DES BACHELIERS 2024 DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PUBLICS

La Direction générale de l'Enseignement supérieur du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation porte à l'attention du public, des parents d'élèves et des nouveaux bacheliers 2024 que la plateforme CAMPUSEN sera accessible aux titulaires du baccalauréat sénégalais 2024 à partir du **mercredi 7 août 2024**.

Les demandes de préinscription et d'admission dans les établissements publics d'enseignement supérieur du Sénégal (universités publiques et instituts supérieurs d'enseignement professionnel (ISEP)) sont faites sur le site orientation.campusen.sn selon le chronogramme suivant :

1. Du mercredi 07 août 2024 au mardi 27 août 2024 à 23 h 59' ; délai de rigueur. Les nouveaux bacheliers sénégalais 2024 devront :
 - a. **Créer un compte** afin d'obtenir un numéro d'Identification Nationale de l'Etudiant (INE) ;
 - b. **Munis de leur INE, faire leurs choix d'orientation** dans les différentes filières des établissements publics (universités publiques et Instituts supérieurs d'enseignement professionnel (ISEP)).
2. Valider sa demande d'admission en faisant **obligatoirement et successivement leurs choix dans** :
 - a. **Dossier universités publiques** : dix-huit (18) choix au total dans les huit (08) universités publiques : Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), Université Gaston Berger de Saint-Louis (UGB), Université Assane Seck de Ziguinchor (UASZ), Université Iba Der Thiam de Thiès (UIDT), Université Alioune Diop (UAD), Université Numérique-Cheikh Hamidou Kane (UN-CHK), Université du Sine Saloum El Hadji Ibrahima Niassé (USSEIN), Université Amadou Mahtar Mbow (UAM).

- b. **Dossier ISEP**, dix-huit (18) choix au total, soit 03 dans chaque Institut Supérieur d'Enseignement Professionnel (ISEP) : **Thiès, Diamniadio, Bignona, Matam, Richard-Toll et Mbacké.**

Les bacheliers doivent formuler leurs demandes comme précisé ci-dessus sur le site orientation.campusen.sn dans les délais prescrits. **Aucune demande de dérogation ne sera reçue par la Direction générale de l'Enseignement supérieur (DGES).**

Pour chaque dossier il faudra impérativement, définir l'ordre de préférence des choix avant la validation définitive.

Les établissements d'enseignement supérieur (écoles, instituts etc.) qui recrutent par voie de concours, test ou entretien) conservent leurs procédures particulières d'admission.

TRES IMPORTANT

Le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation demande aux bacheliers de ne communiquer, en aucun cas, les informations de connexion à Campusen à des tiers :

- INE
- Mot de passe
- Numéro de table
- Année du baccalauréat
- Téléphone portable

Ces informations sont strictement personnelles et doivent être soigneusement conservées par le bachelier. Il est absolument interdit de recourir à des tiers ou des associations à quelque titre que ce soit dans le cadre des opérations relatives à l'orientation. Les contrevenants risquent de ne pas être orientés dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

Pour toutes informations à propos de l'ouverture de la plateforme ou de la procédure d'orientation vous pouvez contacter :

- orientation.campusen.sn
- www.mesr.gouv.sn
- [www.facebook.com.mesr.sn](https://www.facebook.com/mesr.sn)



Pr. Amadou Abdoul SOW